



## Obligation du bailleur pour sécuriser l'entrée de la maison.

Par **Valrag**, le **26/08/2015** à **18:28**

Bonjour,

Je loue une maison qui est ouverte vers l'extérieur car le portail est en mauvais état (très facile à ouvrir).

Quelqu'un s'est introduit dans la maison (pendant que j'y étais) et m'a volé mon sac à main qui se trouvait dans le salon (j'étais dans la chambre).

Je voudrais savoir si le bailleur a l'obligation de me changer le portail pour en mettre un plus sécurisé et surtout qui rende l'accès à la maison plus difficile ?

Merci  
Valérie

Par **moisse**, le **26/08/2015** à **18:35**

La réponse est NON.

Il suffit que le portail tienne debout, la qualité de la serrurerie n'entre pas en ligne de compte.

Vous pouvez observer des clotures qu'on enjambe facilement, ce n'est pas pour autant qu'elles sont irrégulières.

Bien sur si le bail comporte une disposition spéciale, il faut que celle-ci soit respectée.

Par **amajuris**, le **26/08/2015** à **20:26**

bonjour,  
je suppose que la maison comporte une porte que vous pouvez fermer à clé.  
toutes les maisons ne sont pas entourées d'une clôture.  
ce serait différent si le bail mentionnait un portail fermant à clé.  
salutations

Par **alterego**, le **28/08/2015** à **12:25**

Bonjour,

Le portail n'est pas en cause mais la porte de l'habitation qui n'était pas verrouillée l'est. Le vol a eu lieu en votre présence.

Rien n'interdit à un locataire de sécuriser les lieux qu'il occupe.

Cordialement